

TABLEAU 5 PRINCIPES DE CONCEPTION

		oui	non	relatif	automatique	non applicable	observations
01	Limites strictes des appropriateurs et des ressources						
02	Cohérence entre les règles et l'environnement local du commun						
03	Participation de tous les appropriateurs à l'établissement et à la maintenance des règles opérationnelles						
04	Surveillance du respect des règles par ses appropriateurs						
05	Sanctions graduelles						
06	Processus de résolution des conflits						
07	Autonomie absolue de gouvernance du commun par ses appropriateurs						
08	Des entreprises imbriquées pour un commun						
09	Disposer de la totalité du faisceau de droits						
10	Un territoire de proche voisinage géographique entre appropriateurs						
11	Partage équitable entre appropriateurs de la valeur créée						
12	Une comptabilité vertueuse du commun et de chacun de ses appropriateurs						
13	Règles résiduaire propres						